



## INFORMATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES



### LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ

La loi Engagement et Proximité est parue au Journal Officiel en date du 27 décembre 2019. Elle comprend des mesures relatives aux conditions d'exercice du mandat, à l'intercommunalité, aux conseils municipaux, à la démocratie locale et aux pouvoirs de police.

[> En savoir +](#)



### LOI DE FINANCES POUR 2020

La loi de Finances pour 2020 a été publiée au Journal Officiel en date du 28 décembre 2019. Le texte poursuit la suppression de la taxe d'habitation, pour 80 % des foyers fiscaux à partir de 2020 et 100 % en 2023, et la mise en place d'un nouveau schéma de financement pour les collectivités territoriales à compter de 2021. La loi revalorise les enveloppes de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale de 90 millions d'euros chacune. Il n'y a pas de modification des critères de répartition ni du mode de calcul de la dotation.

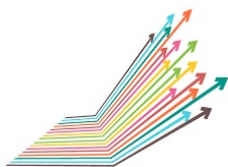
[> En savoir +](#)



### COMMANDE PUBLIQUE

Les seuils de publicité et de mise en concurrence ont, officiellement, été relevés de 25 000 à 40 000 euros hors taxes (HT) pour la conclusion des marchés publics (modification de la partie réglementaire du Code de la commande publique). Le seuil de transmission des marchés publics au contrôle de légalité est passé de 209 000 euros à 214 000 euros.

[> En savoir +](#)



## DECRET SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La loi de transformation de la fonction publique avait prévu une réduction très sensible des attributions des commissions administratives paritaires. Un décret du 29 novembre organise cette attrition tout en précisant les modalités de mise en œuvre du nouvel outil de transparence prévu par la loi, les lignes directrices de gestion.

> [En savoir +](#)



## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 fixe les règles applicables aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs.

> [En savoir +](#)



## RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Deux décrets précisent les modalités de rupture conventionnelle dans la fonction publique.

> [En savoir +](#)

## JURISPRUDENCE

Lorsqu'une décision de préemption n'est pas notifiée à l'acquéreur évincé ou l'est sans mention des voies et délais de recours, ce délai ne lui est pas opposable, mais le recours doit être exercé dans le délai raisonnable de la jurisprudence Czabaj (1 an).

**CE 16 déc. 2019, n° 419220**

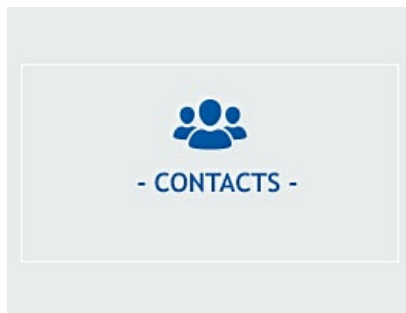
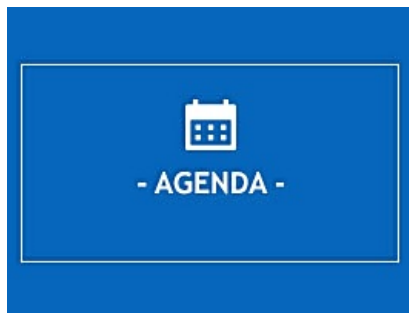
Le Conseil d'État ne reconnaît pas l'utilité publique d'une opération de réaménagement urbain autour d'une zone commerciale et en précise les raisons. Même si l'opération répond à un intérêt général certain, la haute juridiction conclut à un bilan négatif.

**CE 11 déc. 2019, n° 419760**

Pour évaluer la responsabilité du comptable public du fait du paiement irrégulier d'une dépense, le juge des comptes doit rechercher le lien de causalité entre le manquement et le préjudice de l'organisme public.

**CE 6 déc. 2019, n° 418741**

**CE 6 déc. 2019, n° 425542**



 **LES OUTILS DE L'AMF**

		
<p><b>IntercoActu</b></p> <p>Abonnez-vous à la lettre bi-mensuelle regroupant l'essentiel de l'actualité des intercommunalités.</p>	<p><b>Communes nouvelles</b></p> <p>Communes nouvelles, une réelle dynamique en marche.</p>	<p><b>Exclusif !</b></p> <p>Un outil réalisé par l'AMF pour estimer la dotation de votre commune ou intercommunalité.</p>

**AMF44**

Association des Maires de Loire-Atlantique  
3, rue Roland Garros - 44700 ORVAULT  
Tél : 02.40.35.22.88  
Fax : 02.51.82.38.80  
Mail : [contact@maires44.fr](mailto:contact@maires44.fr)

> [maires44.fr](http://maires44.fr) > [amf.asso.fr](http://amf.asso.fr)

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**